

Lumea Mémoire

Illuminer vos placements



- Ce titre de créance complexe émis par Natixis (Standard & Poor's : A / Moody's : A2 / Fitch : A+), dont l'investisseur supportera le risque de crédit, est une alternative à un placement risqué en actions et présente un risque de perte en capital, en cours de vie et à l'échéance.
- Durée de détention conseillée : 6 ans jusqu'au 22 février 2019
- Eligibilité : contrats d'assurance vie et de capitalisation en unités de compte, comptes-titres
- Période de souscription : du 26 octobre 2012 au 08 février 2013
- Code ISIN : FR0011341080

Lumea Mémoire

Avec **Lumea Mémoire**, l'investisseur s'expose au marché actions de la zone euro. Le montant de remboursement du produit est conditionné à l'absence de défaut de l'Emetteur* et à l'évolution de l'indice Euro STOXX 50® (« l'Indice »), composé des 50 premières capitalisations de la zone euro et calculé hors dividendes.

Tous les termes suivis du symbole • sont définis dans la rubrique Caractéristiques Principales en page 7 de la présente brochure.

A chaque Date d'Observation*

A chaque Date d'Observation*, on constate le niveau de l'Indice par rapport au niveau de l'Indice Initial*.

- Si le niveau de clôture de l'indice Euro STOXX 50® est supérieur ou égal au niveau de l'Indice Initial* :
 - Une prime de 6,50 % est enregistrée au titre de l'année écoulée et sera versée à la Date d'Echéance*.
 - Un « effet mémoire » est activé, permettant de recouvrer à la Date d'Echéance* l'ensemble des primes non enregistrées et donc non acquises au cours des années précédentes.
- Dans le cas contraire, aucune prime de 6,50 % n'est acquise au titre de l'année écoulée, et aucun effet mémoire n'est activé.

Remboursement final

A la Date d'Evaluation Finale*, on constate le niveau de l'Indice Final* par rapport au niveau de l'Indice Initial* :

- Si l'indice Euro STOXX 50® a baissé de plus de 40 %, l'investisseur reçoit à la Date d'Echéance* :

Capital initial diminué de la performance négative de l'indice Euro STOXX 50® éventuellement augmenté de la somme des primes enregistrées au cours des années précédentes

L'investisseur subit dans ce scénario une perte en capital à l'échéance pouvant être totale.

- Si l'indice Euro STOXX 50® n'a pas baissé de plus de 40 %, l'investisseur reçoit :

Capital initial augmenté de 39 %

L'investisseur reçoit dans ce scénario son capital augmenté d'une performance de 39 % (correspondant aux 6 primes de 6,50 % enregistrées ou non au cours des années précédentes) à l'échéance, soit un taux de rendement actuariel de 5,64 %.

Dans l'ensemble de cette brochure, le montant de remboursement est calculé sur la base de la Valeur Nominale*, hors frais sur versement et de gestion (notamment dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation) et hors fiscalité. Les termes « capital » et « capital initial » désignent le montant investi par le client dans **Lumea Mémoire** dont la Valeur Nominale* est fixée à 1000 euros. **Le remboursement à l'échéance du capital investi est conditionné à l'absence de défaut de l'Emetteur Natixis.**

TRA : Taux de Rendement Actuariel hors frais sur versements et de gestion (notamment dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation) et hors fiscalité. Le remboursement à l'échéance est conditionné à l'absence du défaut de l'Emetteur Natixis.

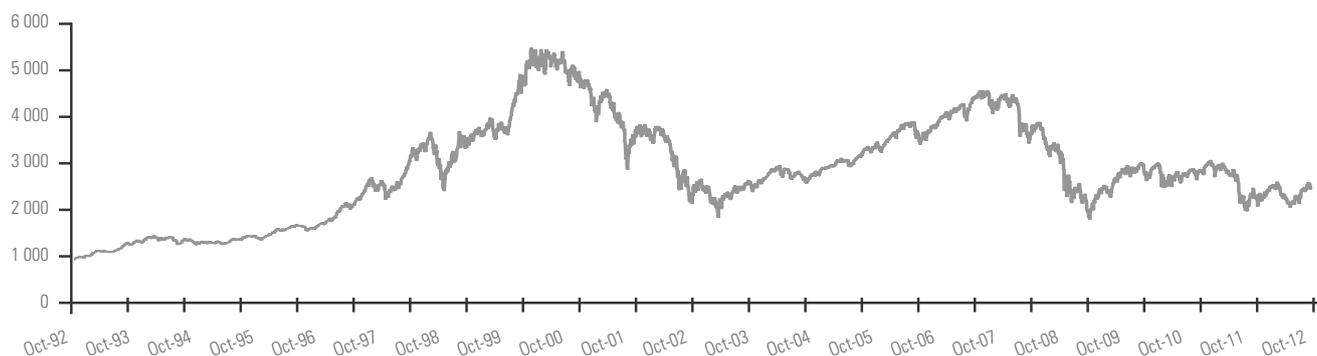
Informations sur l'indice Euro STOXX 50®

L'indice Euro STOXX 50® : indice de référence de la zone euro

L'indice Euro STOXX 50® est composé des 50 premières sociétés de la zone euro, sélectionnées sur la base de la capitalisation boursière, du volume des transactions et du secteur d'activité. Il est l'indice de référence de la zone euro. Il respecte une pondération géographique et sectorielle qui reflète de manière fidèle la structure et le développement économique de la zone euro. Les dividendes versés par les actions composant l'indice Euro STOXX 50® ne sont pas pris en compte dans le calcul de ce dernier. **Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et sont susceptibles de varier.**

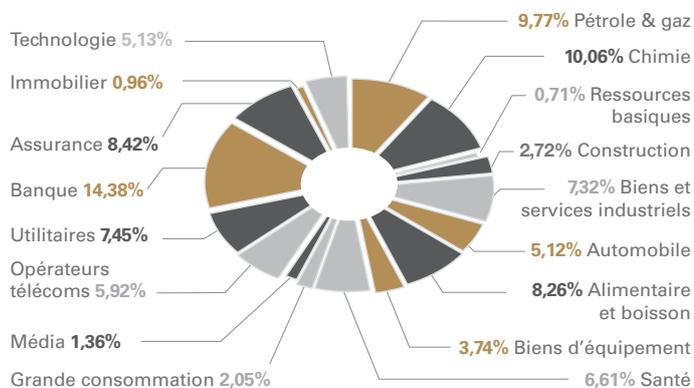
Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

Evolution de l'indice Euro STOXX 50® depuis le 1^{er} octobre 1992



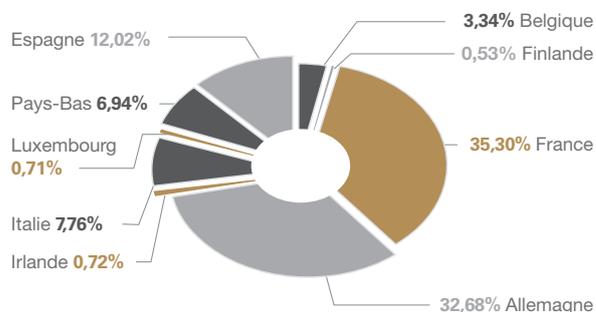
Source : STOXX du 1^{er} octobre 1992 au 1^{er} octobre 2012

Répartition sectorielle



Source : STOXX du 1^{er} octobre 2012

Répartition géographique



Avantages / Inconvénients, Facteurs de risques

Avantages

- **Lumea Mémoire** permet d'enregistrer une prime de 6,50 % qui sera versée à la Date d'Echéance* si, à la Date d'Observation* concernée, le niveau de clôture de l'indice Euro STOXX 50® est supérieur ou égal au niveau de l'Indice Initial*.
- Un effet mémoire permet de recouvrer les primes non enregistrées les années précédentes si, à une Date d'Observation*, le niveau de clôture de l'indice Euro STOXX 50® est supérieur ou égal au niveau de l'Indice Initial*.
- Si le niveau de l'Indice Final* à la Date d'Evaluation Finale* n'a pas baissé de plus de 40 % par rapport au niveau de l'Indice Initial*, **Lumea Mémoire** permettra de bénéficier d'une performance de 39 % correspondant aux 6 primes de 6,50 % enregistrées ou non au cours des années précédentes.

Inconvénients

- L'investisseur ne bénéficie d'aucune garantie en capital ni en cours de vie, ni à l'échéance. L'investisseur subit une perte en capital si, à la Date d'Evaluation Finale*, le cours de clôture de l'indice Euro STOXX 50® a baissé de plus de 40 % par rapport au niveau de l'Indice Initial*. Cette perte peut être totale.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant l'indice Euro STOXX 50®.
- Le gain maximum de l'investisseur est limité à 39 % à la Date d'Echéance le 22 février 2019 (soit un TRA de 5,64 %), même si la hausse de l'indice Euro STOXX 50® est supérieure à 39 % par rapport au niveau de l'Indice Initial*.
- Le rendement du produit à la Date d'Echéance* est très sensible à une faible variation de l'Indice autour d'une baisse de 40 %.
- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de l'Emetteur Natixis (qui induit un risque sur le remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit de l'Emetteur Natixis (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit).
- La revente de **Lumea Mémoire** sur le Marché Secondaire* avant l'échéance du 22 février 2019 s'effectue aux conditions de marché ce jour là. L'investisseur peut enregistrer une perte sur le capital.

Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section facteurs de risques du Prospectus. Ces risques sont notamment :

- **Risque découlant de la nature du support** : en cas de sortie avant l'échéance, le prix de rachat du titre pourra être inférieur à son prix de souscription. En outre, le remboursement de chaque titre de créance à maturité peut être inférieur à sa Valeur Nominale*, le montant de remboursement dépendant de la performance finale de l'indice Euro STOXX 50®. Le client prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori.
- **Risque lié au sous-jacent** : le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'indice Euro STOXX 50® sous-jacent et donc à l'évolution des marchés actions de la zone euro.
- **Risque lié aux marchés de taux** : avant l'échéance, une hausse des taux d'intérêt sur un horizon égal à la durée de vie restante du support provoquera une baisse de sa valeur.
- **Risque de contrepartie** : le client est exposé au risque de faillite ou de défaut de paiement de l'Emetteur*. La notation de Natixis est celle en vigueur à la date d'ouverture de la Période de souscription*. Cette notation peut être révisée à tout moment et n'est pas une garantie de solvabilité de l'Emetteur*. Elle ne représente en rien et ne saurait constituer un argument de souscription au produit.
- **Risque de liquidité** : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre de créance, voire rendre le titre de créance totalement illiquide.

Dans l'ensemble de cette brochure, le montant de remboursement est calculé sur la base de la Valeur Nominale*, **hors frais sur versement et de gestion (notamment dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation)** et hors fiscalité. Les termes « capital » et « capital initial » désignent le montant investi par le client dans **Lumea Mémoire** dont la Valeur Nominale* est fixée à 1000 euros. **Le remboursement à l'échéance du capital investi est conditionné à l'absence du défaut de l'Emetteur Natixis.**

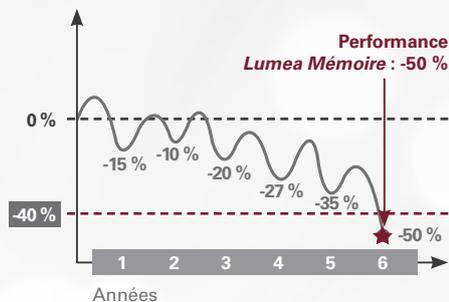
TRA : Taux de Rendement Actuariel hors frais sur versements et de gestion (notamment dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation) et hors fiscalité. Le remboursement à l'échéance est conditionné à l'absence du défaut de l'Emetteur Natixis.

Scenarii d'évolution de l'Indice

Les données chiffrées utilisées dans ces scenarii n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs.

Scénario défavorable : baisse de l'indice Euro STOXX 50® de plus de 40 % à la Date d'Evaluation Finale*

Performance de l'Indice



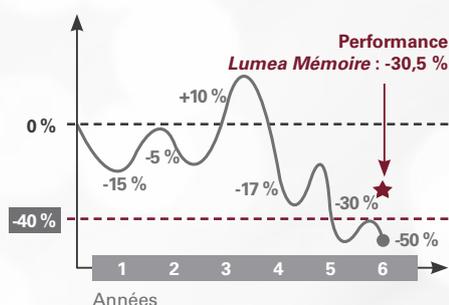
Remboursement final : 50 %
TRA : -10,91 %

L'Indice clôture en dessous du niveau de l'Indice Initial* à chaque Date d'Observation*. Aucune prime n'est enregistrée et aucun effet mémoire n'est activé.

A la Date d'Evaluation Finale*, l'Indice baisse de 50 %. Le capital est impacté par la baisse de l'Indice : l'investisseur ne reçoit que 50 % du capital initial et subit une perte en capital de 50 %.

Scénario médian : Effet mémoire activé en cours de vie et baisse de l'indice Euro STOXX 50® de plus de 40 % à la Date d'Evaluation Finale*

Performance de l'Indice



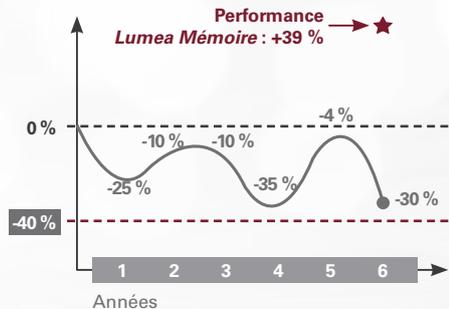
Remboursement final : 69,5 %
TRA : -5,88 %

L'Indice clôture au-dessus du niveau de l'Indice Initial* uniquement à la 3^{ème} Date d'Observation*. Une prime de 6,50 % est enregistrée au titre de l'année 3 et l'effet mémoire est activé permettant d'enregistrer également les 2 primes de 6,50 % dues au titre des années 1 et 2.

A la Date d'Evaluation Finale*, l'Indice baisse de 50 %. Le capital est impacté par la baisse de l'Indice : l'investisseur reçoit 50 % du capital et les 3 primes enregistrées de 6,50 %, soit 69,5 % du capital initial. L'investisseur subit une perte en capital de 30,5 %.

Scénario favorable : baisse de l'indice Euro STOXX 50® de moins de 40 % à la Date d'Evaluation Finale*

Performance de l'Indice



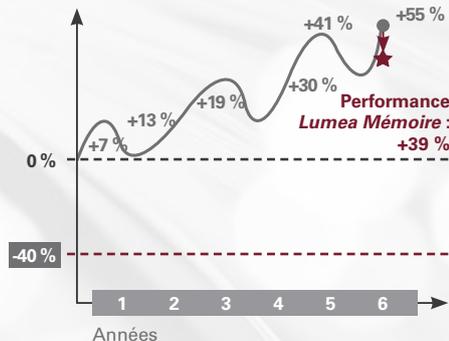
Remboursement final : 139 %
TRA : 5,64 %

L'Indice clôture en-dessous du niveau de l'Indice Initial* aux 5 premières Dates d'Observation*. Aucune prime n'est enregistrée au titre de ces années et aucun effet mémoire n'est activé.

A la Date d'Evaluation Finale*, l'Indice baisse de 30 %. L'investisseur reçoit son capital augmenté de 39 % correspondant aux 6 primes de 6,50 % non enregistrées au cours des années précédentes, soit 139 % du capital initial.

Scénario de mise en évidence de l'effet plafonnement : forte hausse de l'indice Euro STOXX 50® à la Date d'Evaluation Finale*

Performance de l'Indice



Remboursement final : 139 %
TRA : 5,64 %

L'Indice clôture au-dessus du niveau de l'Indice Initial* à chaque Date d'Observation*. 5 primes de 6,50 % sont enregistrées.

A la Date d'Evaluation Finale*, l'Indice progresse de +55 %. L'investisseur reçoit son capital augmenté de 39 % correspondant aux 6 primes de 6,50 % enregistrées au cours des années précédentes, soit 139 % du capital initial.

Dans l'ensemble de cette brochure, le montant de remboursement est calculé sur la base de la Valeur Nominale*, hors frais sur versement et de gestion (notamment dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation) et hors fiscalité. Les termes « capital » et « capital initial » désignent le montant investi par le client dans Lumea Mémoire dont la Valeur Nominale* est fixée à 1000 euros. Le remboursement à l'échéance du capital investi est conditionné à l'absence du défaut de l'Emetteur Natixis.

TRA : Taux de Rendement Actuariel hors frais sur versements et de gestion (notamment dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation) et hors fiscalité. Le remboursement à l'échéance est conditionné à l'absence du défaut de l'Emetteur Natixis.

Conditions spécifiques à la souscription de *Lumea Mémoire* dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation

Pour toute souscription à *Lumea Mémoire* entre le 26 octobre 2012 et le 8 février 2013 (date de réception des bulletins de souscription chez l'assureur) dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, les conditions suivantes s'appliquent :

- Des frais sur versement du contrat d'assurance vie ou de capitalisation sont perçus.
- À toute performance annoncée, qu'elle soit positive ou négative, les frais sur versement et de gestion du contrat d'assurance vie ou de capitalisation doivent être retirés.
- À l'échéance du support le 22 février 2019, les sommes investies sur *Lumea Mémoire* seront arbitrées sans frais et automatiquement vers le fonds en euros de votre contrat.
- Une sortie de *Lumea Mémoire*, à une autre date que le 22 février 2019, s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là après déduction des frais de rachat ou d'arbitrage et en l'absence de toute garantie en capital. Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, les frais de rachat ne sont pas dus en cas de décès.

Avertissement

Lumea Mémoire est conçu dans la perspective d'un investissement jusqu'à l'échéance (le 22 février 2019). Il est donc fortement recommandé de ne souscrire à ce titre de créance que si vous avez l'intention de conserver l'investissement jusqu'à l'échéance maximum prévue.

L'adhérent ou le souscripteur peut en effet, prendre un risque en capital non mesurable :

- s'il est contraint de demander le rachat du contrat avant l'échéance prévue ;
- s'il souhaite effectuer un arbitrage en sortie de ce titre de créance avant l'échéance prévue ;
- ou en cas de décès avant l'échéance prévue lorsque la garantie plancher prévue au contrat d'assurance vie (le cas échéant) ne peut pas s'appliquer.

Caractéristiques principales

Lien utile pour suivre l'évolution du titre de créance *Lumea Mémoire* et de son mécanisme
www.equitysolutions.natixis.com

Instrument Financier	Titre de créance complexe présentant un risque de perte en capital
Emetteur	Natixis (Moody's : A2 / S&P : A)
Devise	Euro (€)
Code ISIN	FR0011341080
Période de souscription	Du 26 octobre 2012 au 8 février 2013 (inclus)
Valeur Nominale	1 000 €
Sous-jacent	Indice Euro STOXX 50® (disponible sur: http://www.stoxx.com)
Prix d'émission	100 % de la Valeur Nominale
Date d'Évaluation Initiale	8 février 2013
Date d'Émission et de Règlement	22 février 2013
Date(s) d'Observation	10 février 2014, 9 février 2015, 8 février 2016, 8 février 2017, 8 février 2018 ou le jour ouvré suivant si ce jour n'est pas un jour de Bourse
Date d'Évaluation Finale	8 février 2019
Date d'Échéance	22 février 2019
Indice Initial	Niveau de clôture de l'indice Euro STOXX 50® à la Date d'Evaluation Initiale
Indice Final	Niveau de clôture de l'indice Euro STOXX 50® à la Date d'Evaluation Finale
Périodicité de Valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un jour de négociation, le jour de négociation suivant
Marché secondaire	Dans des conditions normales de marché, Natixis assurera le rachat des Instruments Financiers à leur valeur de marché
Commission de distribution	Natixis paiera aux distributeurs une rémunération égale à 3 % du montant effectivement placé
Agent de Calcul	CACEIS Bank Luxembourg
Place de cotation des Instruments Financiers	Bourse de Luxembourg
Documentation juridique de l'émission	Prospectus visé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) le 25 octobre 2012 sous le numéro C-13106
Règlement/Livraison	Euroclear France

Dans l'ensemble de cette brochure, le montant de remboursement est calculé sur la base de la Valeur Nominale, **hors frais sur versement et de gestion (notamment dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation) et hors fiscalité**. Les termes « capital » et « capital initial » désignent le montant investi par le client dans *Lumea Mémoire* dont la Valeur Nominale est fixée à 1000 euros. **Le remboursement à l'échéance du capital investi est conditionné à l'absence du défaut de l'Emetteur Natixis.**

Le prospectus d'émission du titre de créance complexe proposé a été visé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Ce support est établi par Natixis et BPCE.

CONFLITS D'INTÉRÊT POTENTIELS

L'attention des investisseurs est attirée sur les liens capitalistiques existants entre les entités composant le Groupe BPCE et l'Émetteur. Les Banques Populaires sont actionnaires de BPCE qui est actionnaire majoritaire de l'Émetteur. Les autres établissements distributeurs sont des établissements de crédit affiliés à BPCE et à l'Émetteur.

L'attention des investisseurs est également attirée sur les liens capitalistiques et financiers existant entre l'Émetteur, Assurances Banque Populaire Vie, Natixis Life, Natixis Assurances Partenaires et Prepar-Vie :

- Assurances Banque Populaire Vie, Natixis Life et Natixis Assurances Partenaires sont des filiales de Natixis Assurances, elle-même filiale de l'Émetteur.
- Prepar-Vie est une filiale de la BRED Banque Populaire.

L'attention des porteurs, adhérents, souscripteurs est également attirée sur le conflit d'intérêt potentiel lié à la détermination de la valeur du produit *Lumea Mémoire* en cas de demande de rachat, d'arbitrage ou de dénouement du contrat avant l'échéance du support, Natixis, Assurances Banque Populaire Vie, Natixis Assurances Partenaires, Natixis Life et Prepar-Vie pouvant décider d'acquiescer ce support financier.

AVERTISSEMENT

Une information complète sur le produit, notamment ses facteurs de risques inhérents à la souscription de ce support financier, ne peut être obtenue qu'en lisant le prospectus d'émission (le « Prospectus »).

Ce document constitue une présentation commerciale à caractère purement informatif. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription à ce support financier. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi ce support financier visé ne prend en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus de *Lumea Mémoire* afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce support financier est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce support financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. **IL VOUS APPARTIEN DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ETES AUTORISES A SOUSCRIRE A CE PRODUIT.** Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

Lumea Mémoire est (i) éligible pour une souscription en compte-titres et (ii) un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances (ci-après le « Contrat »). L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit. Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France exclusivement. Ce document ne constitue pas une proposition de souscription au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du produit décrit.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Les conditions et modalités de l'émission sont définies dans le Prospectus visé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) sous le visa dont la référence est C-13106, en date du 25 octobre 2012 disponible sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu) et sur le site dédié de Natixis (www.equitysolutions.natixis.com). Le Prospectus peut être remis au souscripteur sur simple demande.

La CSSF a délivré à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) un certificat d'approbation attestant que le Prospectus a été établi conformément aux dispositions de la Directive 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil du 4 novembre 2003 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé (la « Directive Prospectus »).

Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des Etats-Unis. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date d'ouverture de la Période de souscription 26 octobre 2012. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Natixis est agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP) en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementé par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels il est agréé. Natixis est également soumis à l'autorité limitée du Financial Services Authority au Royaume-Uni. Les détails concernant la supervision de nos activités par le Financial Services Authority sont disponibles sur demande.

Avertissement de STOXX Ltd. – L'Euro STOXX 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants, et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les Instruments Financiers basés sur l'Indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'Indice. Les investisseurs souhaitant de plus amples informations sont invités à consulter le site www.stoxx.com.

© Macs Peter - Tous droits réservés -

BPCE

Société Anonyme à directoire
et conseil de surveillance au capital de 467 226 960 euros
Siège social : 50, avenue de Pierre Mendès-France
75201 Paris Cedex 13
RCS Paris n°493 455 042
Intermédiaire en Assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 08 045 100

NATIXIS

Société Anonyme à Conseil
d'Administration au capital de 4 937 943 670,40 euros
Siège social : 30, avenue de Pierre Mendès-France - 75013 Paris
Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris Cedex 02 France
RCS Paris n°542 044 524